

**N° 2023-109****AFFAIRES GENERALES – Demande de subvention au Conseil
Départementale du Loiret pour la construction de la Maison
de Santé Pluridisciplinaire (MSP)**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 18 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD

Pouvoirs :

Christiane BRESSIONà Isabelle BRIARD

Jean-Luc FOURNIERà Dominique RENAULT

Sébastien GALERONà Eric DODET

Joël GIRARDà Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Zakya TAIBI

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier les articles L.2334-32 à L.2334-42.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la construction de la MSP était initialement engagée en une tranche unique permettant d'accueillir 20 professionnels de santé pour un coût global de l'ordre de 3,4 M€ HT. Or, afin de proportionner la dépense au potentiel financier et au nombre de professionnels de santé effectivement engagés dans le projet, Monsieur le Maire propose de réaliser le programme en 2 tranches, conformément au concours d'architecture, aux conseils et préconisations de la Région Centre Val de Loire, de Madame La Préfète et de la Fédération des MSP :

- Une première tranche, d'environ 740 m² permettant d'accueillir 12 à 14 professionnels de santé ;
- Une seconde tranche de l'ordre de 250m², lorsque que la première tranche sera intégralement occupée par 8 à 10 professionnels de santé supplémentaires.

Voir tableau financier de synthèse sur la page jointe.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'AJUSTER, DE COMPLETER ET DE REITERER les demandes de subventions correspondantes, à savoir :

- Solliciter l'Etat dans le cadre du CPER ;
- Solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR nouvellement ouverte au financement de la MSP ;
- La Région dans le cadre du CPER ;
- Le PETR au titre du CRST ;
- L'ADEME pour la géothermie ;
- Le fonds de concours de la CCTVL ;
- Le FEDER ;
- Le Département ;
- Le Fonds Vert, s'agissant d'un Bâtiment Basse Consommation, chauffé et rafraîchi par géothermie construit en matériaux biosourcés.

Ces subventions étant sollicitées conformément au programme défini ci-dessus.

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessus ;

DE SOLLICITER une subvention de 70 000 € au titre du soutien à l'investissement d'intérêt communal (Volet 3) auprès du Conseil Départemental du Loiret ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 2023-109
 AFFAIRES GENERALES – Demande de subvention au Conseil Départementale de
 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Tranche n°	Première tranche - Construction MSP Compacte				
	Dépenses		Recettes		
	Nature	Montant € HT	Nature	Montant HT	
1	Achat du terrain	100 000	Cabinet médical	200 000	
	<i>Sous-total Achat</i>	100 000	Parking pharmacie	25 000	
	Travaux MSP			<i>Sous-total Ventes</i>	225 000
	VRD Parking / RD 2152	175 000	Subventions		
	AMO - Avensia	3 000	CPER / CRST (pour 11 Prof. x 55 000)	605 000	
	Maitrise d'œuvre - MNA	245 000	Bureau coordinatrice	40 000	
	Etudes de sol - GINGER	15 000	Bonus 10% Mat. Bios	64 500	
	Travaux de construction MSP	1 700 000	Géothermie : Ademe et autres concours	200 500	
	Aménagement intérieur/ Mobilier	82 000	Autres subventions potentielles sollicitées		
	<i>Sous-total Travaux MSP</i>	2 220 000	DETR / Fonds Vert	80 000	
	Géothermie		Département	70 000	
	Etude fais. Géothermie	11 000	FEDER	85 000	
	AMO & Moe Géothermie	9 000	Fonds de concours CCTVL	30 000	
	Travaux de géothermie y compris diffuseur	260 000	<i>Sous-total Subventions</i>	1 175 000	
	<i>Sous-total Géothermie</i>	280 000	<i>Sous-total Ventes & Subventions</i>	1 400 000	
	Divers imprévus	200 000	Autofinancement		
			Budget Principal Dépenses préfinancés	PM 400 000	
			Emprunt	1 400 000	
			<i>Sous-total</i>	1 400 000	
		TOTAL DEPENSES 1ère TRANCHE	2 800 000	TOTAL RECETTES 1ère TRANCHE	2 800 000

Tranche n°	Deuxième tranche - Travaux d'extension MSP			
	Dépenses		Recettes	
	Nature	Montant € HT	Nature	Montant HT
2	Tranche 2 - Maitrise d'œuvre MNA	90 000	Subventions	
	Tranche 2 - Géothermie (diffuseurs)	40 000	Tranche 2 - CPER / CRST (pour 8 Prof. x 55 000)	440 000
	Tranche 2 - Travaux d'extension MSP	750 000	Tranche 2 - Autofinancement et emprunt	440 000
	<i>Sous-total dépenses 2ème TRANCHE</i>	880 000	<i>Sous-total recettes 2ème TRANCHE</i>	880 000

1 + 2	TOTAL GENERAL des DEPENSES	3 680 000	TOTAL GENERAL des RECETTES	3 680 000
--------------	-----------------------------------	------------------	-----------------------------------	------------------

N° 2023-109

AFFAIRES GENERALES – Demande de subvention au Conseil Départementale
de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 045-214502692-20231218-D_2023_109-DE



➤ Financement du remboursement de l'emprunt relatif à la 1ère tranche :

- 1,4 M€ sur 25 ans à 4% : 88 700€/an.

- Loyers : 600m² utiles x 7,5€/m² : 45 000€/an

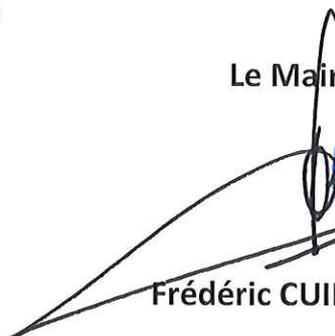
➔ **Reste à charge communal : 43 700€/an, arrondi à 45 000 €** au titre du
remboursement de l'emprunt, auxquels s'ajoutent pour la commune diverses charges de
fonctionnement et d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **21 DEC. 2023**

Le Maire,



Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **21 DEC. 2023**

Et de l'affichage le **21 DEC. 2023**